

POSTULAT
du député (suppl.) Grégoire Raboud (SPO) et cosignataires concernant l'AGCS I
(Accord général sur le commerce des services) (13.05.2005) 4.007

Le Conseil d'Etat est prié de nommer un groupe de travail valaisan intégrant des services institutionnels et des organisations non gouvernementales (professionnelles et citoyennes) pour suivre l'évolution de l'AGCS (Accord général sur le commerce des services) à l'OMC (Organisation mondiale du Commerce) et en informer le Parlement, les autorités communales et les citoyens.

La Confédération négocie actuellement l'AGCS (fin du cycle de négociation à fin mai 2005, signature en décembre 2005). Les décisions prises par son représentant auront des répercussions tant au niveau cantonal que communal sans que les responsables n'aient été dûment concertés. Cet accord concerne entre autres la libéralisation du commerce des services publics auxquels le peuple suisse reste très attaché pour la satisfaction des besoins fondamentaux des citoyens. Par exemple, la libéralisation du commerce de l'eau, de la santé ou de l'éducation, prévue dans cet accord (certes sans limite de date), serait préjudiciable à la majorité des citoyens, comme les expériences déjà réalisées le laisse suggérer. Le devoir de précaution est éminemment souhaitable avant toute décision qui, une fois prise, est pratiquement irrévocable.

Sion, le 13 mai 2005
(09h20)

Grégoire Raboud, député (suppl.) (SPO)
et cosignataires